

*Séance du 05 septembre 2023*

*Délibération n°2023-107*

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois de septembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 21 août 2023.

Présent(s) : Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame MILLERAT-DALDIN  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Marc SIGNORET

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 4.1	Thème : Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
----------	---

**Objet : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération n°2021-135 BIS du conseil communautaire relative à la mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, en date du 26 octobre 2021 ;
- VU** la délibération n°2023-03 du conseil communautaire relative au taux de promotion d'avancement de grade, en date du 08 février 2023 ;
- VU** la délibération n°2023-30 du conseil communautaire relative à la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, en date 07 mars 2023 ;

- VU** la délibération n°2023-35 du conseil communautaire relative au tableau des effectifs, en date du 07 septembre 2023 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

**Considérant** la nomination de l'agent occupant ce poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe dans le poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe, au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**Considérant** que le Comité Social Territorial compétent a été saisi ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de modifier le tableau des emplois et des effectifs en supprimant un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 05 septembre 2023,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Daniel RONDET

